

COMMUNE DE BUSIGNY

NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au CFU afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

Le compte financier unique de l'année 2024 est marqué par une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 13,4 %.

	2023	2024
Dépenses réelles de fonctionnement	1 570 320 €	1 780 430 €

Les charges de personnel augmentent : (+ 14,9 %). Outre le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents titulaires absents ou en maladie, il faut tenir compte de l'indemnité inflation, de l'évolution du point d'indice et des montants des cotisations pour expliquer cette évolution.

	2023	2024
Charge de personnel et frais assimilé	743 066 €	853 460 €

Les charges à caractère général augmentent, elles restent cependant maîtrisées compte-tenu du contexte économique (+ 5,25 %) : certains postes tels que les études, l'entretien des voiries, l'entretien des logements sont plus importants que l'année passée.

	2023	2024
Charges à caractère général	601 458 €	633 104 €

Les autres charges de gestion courantes et les charges financières ont fortement augmentée (+ 31,7 %)

	2023	2024
Autres charges de gestion courante	210 439 €	277 307 €

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement de l'année 2024 sont relativement stables : + 4 %.

	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	2 071 374 €	2 153 158 €

Les recettes résultant des impôts et autres taxes augmentent de 3,6 %. Les produits en provenance des taxes foncières progressent et sont issus du seul dynamisme fiscal. Les taxes additionnelles au droit d'enregistrement, qui dépendent du nombre de transactions immobilières, restent basses.

	2023	2024
Impôts et taxes	1 265 302 €	1 311 770 €

Les dotations, subventions et participations augmentent significativement (10,6%).

	2023	2024
Dotations, subventions et participation.	508 598 €	562 461 €

Les autres produits de gestion courante représentent 87 345,05 €.

87 % des recettes proviennent des impôts locaux et des dotations.

3. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 370 029 €. Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

La capacité d'autofinancement nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette, s'élève à 243 726 €. Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements sans recourir à l'emprunt.

Le niveau de l'autofinancement reste d'un bon niveau malgré l'augmentation des charges.

Le résultat de fonctionnement, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement, s'élève à 361 998,49 €. Ajouté au résultat antérieur il atteint 1 228 161 €. Le conseil municipal a décidé d'affecter 849 893,26 € en recettes de la section d'investissement du budget prévisionnel 2025 afin de couvrir le déficit constaté sur cette section.

4. SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Les principales réalisations sont les suivantes :

- Mise aux normes PMR de l'école J. Prévert,
- Remise à neuf des sanitaires de l'école J. Prévert,
- Rénovation des menuiseries de l'école Claude Bernard,

- Achat de deux fourgons pour les services techniques,
- Travaux ponctuels de voirie,
- Achat des bornes d'information.

Certaines opérations s'inscrivent dans la continuité d'opérations déjà engagées en 2023

Le montant des dépenses d'investissement mandatées est de 895 102 €, le montant total des crédits ouverts est de 1 438 380 €.

Le taux de réalisation des investissements programmés est de 62 %.

Le capital de la dette remboursé s'élève à 126 302 €. (les intérêts sont de 13 613 €)

5. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les travaux réalisés ont été financés par des fonds propres et des subventions extérieures.

Le résultat de fonctionnement de l'année 2023, reversé à la section d'investissement, constitue la principale recette : 473 147 €.

Le Fonds de compensation de la TVA, qui correspond à une fraction de la TVA remboursée par l'État sur les dépenses d'investissement réalisées en 2024, s'élève à 128 725 €.

Les subventions obtenues atteignent 133 998 €.

Le résultat de la section d'investissement, qui est la différence entre les recettes et les dépenses, est déficitaire, pour un montant de 92 228 €.

Le report du déficit d'investissement de l'année 2023, le déficit des restes à réaliser et le résultat de l'année 2024 conduisent à un résultat négatif cumulé de 849 893 €.